

Le Conseil d'Administration de l'Université réuni en formation plénière le 21 octobre 2022

DÉLIBÉRATION – CA-2022-FINANCE-22

RENDUE EXÉCUTOIRE LE **28 OCT. 2022**

Date de transmission : **28 OCT. 2022**
Date de réception rectorat **28 OCT. 2022**

UNIVERSITÉ PARIS-EST CRÉTEIL VAL DE MARNE - UPEC
Direction des Affaires Juridiques et Générales
Conseil et Commissions
61, Avenue du Général de Gaulle
94010 CRETEIL Cedex
Tél. : 01.45.17.10.31

PROPOSANT À MONSIEUR LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ D'ACCÉDER À DES DEMANDES D'ADMISSION EN NON-VALEUR,

- VU** le Code de l'éducation, et notamment les articles L.712-3 et R.719-89 ;
- VU** l'avis de l'agent comptable sur les propositions d'admission en non-valeur ;
- VU** les statuts de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC) approuvés par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 14 novembre 1985, dans leur version issue des modifications approuvées en Conseil d'administration du 5 juillet 2022 ;
- VU** la délibération du Conseil d'administration CA-2022-ELE-01 en date du 7 septembre 2022 par laquelle Monsieur Jean-Luc Dubois Randé a été élu Président de l'université Paris-Est Créteil Val de Marne ;
- VU** la proposition des demandes d'admission en non-valeur annexée à la présente délibération ;

Considérant qu'aux termes de l'article R.719-89 du Code de l'éducation, « les remises gracieuses et les admissions en non-valeur des créances de l'établissement sont décidées par le président ou le directeur de l'établissement sur proposition du conseil d'administration et, pour les fondations universitaires, du conseil de gestion de la fondation, après avis de l'agent comptable principal ».

Le Conseil d'administration de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne,
après en avoir délibéré, propose :

ARTICLE 1 :

À Monsieur le Président de l'Université, Jean-Luc Dubois-Randé d'accéder à la demande d'admission en non-valeur pour un total cumulé de créances de 42 562,21€ (tableau en annexe à la présente)

ARTICLE 2 :

La présente délibération sera transmise au Recteur Chancelier des Universités. Elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne

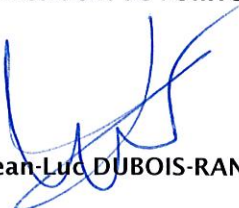
Le Conseil d'Administration de l'Université réuni en formation plénière le 21 octobre 2022

Fait à Créteil, le 21 octobre 2022

Le Vice-Président du Conseil d'Administration


Amílcar BERNARDINO

Le Président de l'Université


Jean-Luc DUBOIS-RANDÉ

Nombre de membres participant à la
délibération : 26
Pour : 22
Contre : 0
Abstention : 4

Compte	Affectation	N° pièce	Type de pièce	Date pièce	Date comptable	Texte d'en-tête document	Montant en devise interne	Devise interne	Texte	Compte général
7231	AB-2016-0300057467	900004084	Z3	26/10/2016	31/12/2016		-144,63	EUR	903 F210005288 IFTIC TRANSF C/416 RESTE EN SOLDE	41600000
7231	DR-2016-0200006887	900003847	Z3	26/10/2016	31/12/2016	903 TRANSFERT C/416	5 000,00	EUR	903 F210005020 IFTIC TRANSFERT C/416	41600000
7231	DR-2016-0200006888	900004045	Z3	26/10/2016	31/12/2016	903 TRANSFERT C/416	5 000,00	EUR	903 F210005021 IFTIC TRANSFERT C/416	41600000
7231	DR-2016-0200006896	900004046	Z3	26/10/2016	31/12/2016	903 TRANSFERT C/416	6 319,74	EUR	903 F210006623 IFTIC TRANSFERT C/416	41600000
7231	DR-2016-0200006902	900004049	Z3	26/10/2016	31/12/2016	UPEC TRANSFERT C/416	5 441,10	EUR	UPEC F210006803 TRANSFERT C/416	41600000
7231	DR-2016-0200006903	900004050	Z3	26/10/2016	31/12/2016	900	20 910,00	EUR	900 F210005073 IFTIC TRANSFERT C/416	41600000
7231							42 526,21	EUR		
7231							42 526,21	EUR		
							42 526,21	EUR		